

CONDITIONS GENERALES

MON ESPACE

1. OBJET

Le programme « Mon Espace » est mis en œuvre par la Régie des Transports de Marseille (dorénavant RTM), Etablissement Public Industriel et Commercial inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n° B 059 804 062, dont le siège social est situé 10-12 avenue Clôt-Bey, BP 334, 13271 Marseille Cedex 08.

L'inscription préalable à « Mon Espace » sur le site www.rtm.fr conditionne l'accès aux différents programmes.

« Mon Espace » est composé de plusieurs entités dont l'accès est conditionné par l'inscription préalable à « Mon Espace ».

2. CONDITIONS ET MODALITES D'ADHESION AU PROGRAMME « MON ESPACE »

L'adhésion au programme « Mon Espace » ne peut être effectuée que par Internet, sur le site www.rtm.fr.

Peuvent s'inscrire toutes les personnes physiques majeures ou mineures.

L'adhésion d'un mineur est subordonnée à l'autorisation de son représentant légal et la RTM ne pourra pas être tenue pour responsable des conséquences de l'utilisation par un mineur de « Mon Espace », laquelle doit se faire sous la surveillance de son représentant légal.

L'adhésion d'un membre est à l'entière discrétion de la Régie des Transports de Marseille qui se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion.

Les sociétés, associations ou groupes ne peuvent pas s'inscrire. L'adhésion au programme est gratuite et les offres associées sont strictement personnelles : elles ne peuvent être ni vendues, ni cédées et ne constituent pas un moyen de paiement.

En activant leur compte « Mon Espace » sur rtm.fr, les membres acceptent d'être liés aux présentes conditions générales et à leurs modifications ponctuelles en même temps qu'ils accèdent aux informations contenues sur le site rtm.fr.

L'adhésion à « Mon Espace » est souscrite pour une durée illimitée jusqu'à ce que l'adhérent décide de se désinscrire. L'Adhérent à « Mon Espace » peut se désinscrire à tout moment en cliquant sur « Se désinscrire » sur le site www.rtm.fr.

3. UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

La RTM s'engage à ce que les données personnelles de chaque adhérent qui sont recueillies au moment de son adhésion à « Mon Espace » restent confidentielles et ne soient transmises qu'aux :

- agents des pouvoirs publics dans le but de satisfaire une obligation légale,
- services marketing et commercial de la RTM.

Ces données seront enregistrées dans les fichiers-clients de la RTM et utilisées dans le cadre des finalités suivantes :

- mise à jour et enrichissement des informations relatives à l'Adhérent dans les fichiers-clients précités,
- gestion de « Mon Espace » et du compte de l'Adhérent et information de l'Adhérent,

- respect des obligations légales,
- études statistiques visant notamment à améliorer les programmes de la RTM,
- informations diverses du service marketing et commercial de la RTM.

4. DROITS DE L'ADHERENT

Conformément à la Loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'adhérent a un droit d'accès et de rectification des données nominatives qu'il fournit dans le cadre de son adhésion à « Mon Espace ».

Afin d'exercer son droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant, l'adhérent pourra adresser sa demande avec son identifiant et son mot de passe :

- à RTM – Relations Clientèle - Direction Commerciale, 6, rue des Fabres - 13001 MARSEILLE,
- Ou par e mail à relations.clientèle@rtm.fr ;

Une copie confidentielle des informations nominatives spécifiques à chaque adhérent lui sera adressée. Par mesure de confidentialité, toute demande ne contenant pas l'identifiant et le mot de passe du membre sera systématiquement rejetée.

La RTM s'engage à protéger la vie privée de ses adhérents et à ne communiquer des informations nominatives les concernant à des tiers, que dans la stricte limite de ce qui est prévu dans le cadre de « Mon Espace ». Elle veillera à ce que l'archivage et l'utilisation de ces informations soient compatibles avec les lois en vigueur sur la protection de la vie privée en France.

5. RESPONSABILITE

La RTM ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement des réseaux de communication.

L'adhérent est responsable de l'utilisation qu'il fait des avantages liés à « Mon Espace ». Il a la charge d'informer les tiers bénéficiaires des modalités d'utilisation de celui-ci.

La RTM se réserve le droit de résilier l'adhésion, sans préavis ni indemnité, en cas de manquement au présentes Conditions Générales ou des tiers bénéficiaires qui agissent pour son compte et, notamment, en cas d'utilisation frauduleuse des services et avantages proposés par « Mon Espace », en cas de falsification des informations communiquées à la RTM ou pour tout comportement susceptible de nuire aux intérêts de la RTM ou à son personnel. La RTM aura, en plus, toute autre possibilité d'action.

6. DUREE DE VALIDITE DE L'ADHESION, MODIFICATION de « MON ESPACE »

La RTM est en droit de mettre un terme à « Mon Espace » sous réserve d'un préavis d'un mois. Toutes les transactions, liées aux avantages de « Mon Espace » en cours d'exécution à la date d'arrêt seront menées à terme. Cette décision fera l'objet d'une information des Adhérents par voie informatique (e-mail).

De plus, et d'une manière générale, la RTM aura la possibilité de modifier les conditions de « Mon Espace », pour motif lié à l'évolution technique ou encore en cas d'évènement extérieur l'y contraignant.

Les Adhérents seront informés, par affichage sur le site dans la mesure du possible dans un délai raisonnable avant leur application, des modifications apportées. Ils conservent en tout

état de cause la possibilité de résilier leur participation à « Mon Espace » à tout moment en cliquant sur la commande « Se désinscrire » sur le site www.rtm.fr.

7. CONTACT

Toute question relative à « Mon Espace » devra être adressée à relations.clientele@rtm.fr

I. CLUB PRIVILEGES

I.1 OBJET

Le « Club Privilèges RTM » est destiné aux détenteurs des abonnements suivants : Pass Permanent ou Annuel RTM, Combiné Annuel Cartreize / RTM, Combiné Annuel TER/RTM ou Abonnement pris en charge par un Etablissement auprès de la RTM (Personnel d'Administration ou bénéficiaire d'un Grand Compte (ci-après le ou les « Adhérent(s) »)) sous réserve d'une inscription préalable à « Mon Espace » sur www.rtm.fr. Le « Club Privilèges RTM » permet à ses Adhérents de bénéficier de remises, de promotions spéciales et d'informations chez les partenaires de la RTM, soit par un accès sécurisé vers les sites Internet des partenaires, soit sur présentation du coupon imprimable sur [rtm.fr/rubrique Mon Espace/Club Privilèges](http://rtm.fr/rubrique%20Mon%20Espace/Club%20Privilèges).

La liste des partenaires figure sur rtm.fr et la RTM se réserve le droit de modifier cette liste à tout moment. Les partenaires sont liés à la RTM par convention.

I.2. CONDITIONS ET MODALITES D'ADHESION AU CLUB

Peuvent s'inscrire au « Club Privilèges » toutes les personnes physiques majeures ou mineures ayant souscrit un des abonnements susnommés au paragraphe 1 Objet.

Toute personne qui souhaite adhérer au « Club Privilèges », doit s'inscrire en ligne sur le site « rtm.fr », rubrique « Mon Espace ». Les inscriptions doivent mentionner le nom complet de la personne effectuant la demande, sa date de naissance ainsi que le numéro de la carte TRANSPASS.

L'adhésion d'un membre est à l'entière discrétion de la Régie des Transports de Marseille qui se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion.

L'adhésion au « Club Privilèges RTM » est gratuite et valable pour la durée de l'abonnement éligible.

L'adhésion multiple n'est pas autorisée et chaque abonné ne peut posséder qu'un compte.

L'Adhérent au « Club Privilèges » est informé qu'il dispose, conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, d'un droit de rétractation qu'il peut exercer auprès de la RTM, par écrit, pendant un délai de 7 jours calendaires à compter de son adhésion, sous réserve qu'il n'ait pas bénéficié du « Club Privilèges » avant l'expiration de ce délai.

I.3. RESPONSABILITE

I.3.1. Responsabilité du Partenaire

Les Partenaires sont liés au Club Privilèges par convention, faisant suite à une procédure de qualification des enseignes partenaires.

Engagements :

Les annonceurs partenaires s'engagent à :

- Respecter strictement leurs offres promotionnelles,
- Assumer seuls la responsabilité de la régularité de l'annonce de leurs offres,
- Garantir que les membres du club bénéficient durant toute la durée du partenariat au moins d'un avantage particulier consenti par eux.

Les offres réservées aux membres du Club Privilèges sont proposées par les annonceurs partenaires sous leur entière responsabilité.

I.3.2. Responsabilité de la RTM

Les remises, les promotions spéciales, informations en avant-première et autres services, avantages ou primes fournis aux Adhérents le sont dans le cadre des conditions d'utilisation élaborées par chacun des partenaires du « Club Privilèges ».

Les annonceurs partenaires s'engagent à l'égard des Adhérents au « Club Privilèges » à respecter strictement leurs offres promotionnelles. Ils assument seuls la responsabilité de la régularité de l'annonce de leurs offres et de la distribution de leurs produits, services et avantages. En conséquence, la RTM ne saurait, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse de leurs obligations par ces partenaires. Par conséquent, les réclamations relatives à un service ou à un avantage proposé par un partenaire du « Club Privilèges » devront être adressées directement au partenaire concerné.

De même, la RTM ne saurait être responsable en cas de perte, de destruction partielle ou totale ou de retard d'acheminement de produits ou documents imputables aux services postaux.

La RTM se limite à assurer la fourniture du « Club Privilèges » conformément aux ressources techniques disponibles. Dans ces limites, elle ne saura, en aucun cas, répondre des carences dans la fourniture si celles-ci sont imputables à l'Adhérent, au fait d'un tiers non placé sous son contrôle, ou à tout événement de force majeure. La RTM ne saurait notamment être tenue pour responsable de l'encombrement des réseaux de communication.

I.3.3. Responsabilité de l'Adhérent

L'Adhérent est entièrement responsable de l'utilisation qu'il fait des remises, des promotions et autres avantages proposés par les différents partenaires de la RTM. Il est aussi responsable de l'utilisation que peut en faire le tiers qui serait amené à bénéficier des avantages du « Club Privilèges ».

Il a la charge d'informer le tiers bénéficiaire des modalités d'utilisation de celui-ci.

La RTM se réserve le droit de résilier l'adhésion, sans préavis ni indemnité, en cas de manquement au présent Règlement de l'Adhérent ou des tiers bénéficiaires qui agissent pour son compte et, notamment, en cas d'utilisation frauduleuse des services et avantages proposés par le « Club Privilèges », en cas de falsification des informations communiquées à la RTM ou pour tout comportement susceptible de nuire aux intérêts de la RTM ou à son personnel. La RTM aura, en plus, toute autre possibilité d'action.

I.4. DUREE DE VALIDITE DE L'ADHESION, MODIFICATION DU « CLUB PRIVILEGES »

L'adhésion au « Club Privilèges » est souscrite pour la durée de l'abonnement éligible au « Club Privilèges » (liste paragraphe 1. Objet). En cas de renouvellement d'abonnement, le renouvellement de l'adhésion sera automatique.

L'Adhérent est toutefois en droit de cesser à tout moment de participer au « Club Privilèges » en cliquant sur « se désinscrire du Club Privilèges » sur [www.rtm.fr/Mon Espace/Club Privilèges](http://www.rtm.fr/Mon_Espace/Club_Privilèges). ou par courrier à Club Privilèges – RTM – Direction Commerciale – 6, rue des Fabres – 13001 MARSEILLE. Pour se réinscrire l'adhérent devra cliquer « se désinscrire ».

De même, la RTM est en droit de mettre un terme au « Club Privilèges » sous réserve d'un préavis d'un mois. Toutes les transactions en cours d'exécution à la date d'arrêt seront menées à terme. Cette décision fera l'objet d'une information des Adhérents par voie informatique (email).

De plus, et d'une manière générale, la RTM aura la possibilité de modifier les conditions du « Club Privilèges », pour motif lié à l'évolution technique (sans préjudice sur la qualité des Services proposés ou sur les caractéristiques décrites, lors de l'inscription par l'Adhérent, comme subordonnant son engagement) ou encore en cas d'évènement extérieur l'y contraignant

Les Adhérents seront informés, par affichage sur le site dans la mesure du possible dans un délai raisonnable avant leur application, des modifications apportées. Ils conservent en tout état de cause la possibilité de résilier leur participation au « Club Privilèges » à tout moment directement sur rtm.fr en cliquant sur « se désinscrire » ou par courrier simple à Club Privilèges RTM Direction Commerciale 6, rue des Fabres 13001 MARSEILLE, le cas échéant. Toute participation au « Club Privilèges » postérieurement à la date de prise d'effet des modifications marquera l'acceptation par l'Adhérent desdites modifications. En cas de refus, l'Adhérent reste libre de résilier son adhésion dans les conditions précitées.

II. ALERTE TRAFIC

II.1 Définitions

Alerte Trafic RTM : Le service Alerte Trafic vous permet de vous abonner à vos lignes préférées (limitées en nombre) et de recevoir un message SMS et/ou Email en cas de perturbation majeure.

L'alerte Trafic est une information envoyée par message SMS et/ou Email. Elle peut présenter de l'information à l'attention des usagers, des offres promotionnelles et commerciales émanant de la RTM ou de ses partenaires.

II.2 Procédure d'abonnement

La procédure d'abonnement consiste en la simple inscription à l'Alerte Trafic de l'Adhérent via « Mon Espace » sur le site rtm.fr.

Les Alertes Trafic sont envoyées de manière automatique aux Adhérents. La périodicité d'envoi est fonction des perturbations temps réel et s'effectue par le biais du SMS et/ou Email fournies par l'Adhérent. L'adhésion à l'Alerte Trafic est souscrite pour une durée illimitée.

Le contenu de l'Alerte Trafic est fourni par la RTM. La RTM ne saurait être tenu pour responsable des conséquences directes ou indirectes liées à l'utilisation des Alertes Trafic par les Adhérents.

II.3 Procédure de désabonnement

Chaque « Adhérent » à l'Alerte Trafic dispose d'une faculté de désabonnement ainsi que d'un droit d'accès et de modification quant aux informations nominatives le concernant, et ce, en vertu des dispositions de la loi informatiques et libertés du 6 janvier 1978.

La procédure de désabonnement consiste en la simple désinscription à l'Alerte Trafic de l'Adhérent via « Mon Espace » sur le site rtm.fr.

III. NEWSLETTER

III.1 Définitions

Newsletter RTM : La newsletter est une lettre d'information envoyée par e-mail. Elle peut présenter de l'information à l'attention des usagers, des offres promotionnelles et commerciales émanant de la RTM ou de ses partenaires.. La newsletter peut également contenir des informations sur les activités de la RTM.

III.2 Procédure d'abonnement

Le service de newsletter de la RTM est entièrement gratuit. La procédure d'abonnement consiste en la simple inscription à la Newsletter de l'Adhérent via « Mon Espace » sur le site rtm.fr.

Les newsletters sont envoyées de manière automatique aux Adhérents. La périodicité d'envoi de cette newsletter est fonction des actualités, des informations, des offres promotionnelles et commerciales du moment et s'effectue par le biais de l'adresse e-mail fournie par l'Adhérent. L'adhésion à la Newsletter est souscrite pour une durée illimitée.

Le contenu des newsletters est fourni par la RTM. La RTM ne saurait être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes liées à l'utilisation des newsletters par les Adhérents.

III.3 Procédure de désabonnement

Chaque « Adhérent » à la newsletter RTM dispose d'une faculté de désabonnement ainsi que d'un droit d'accès et de modification quant aux informations nominatives le concernant, et ce, en vertu des dispositions de la loi informatiques et libertés du 6 janvier 1978.

La procédure de désabonnement consiste en la simple désinscription à la Newsletter de l'Adhérent via « Mon Espace » sur le site rtm.fr.

IV. LIENS HYPERTEXTES ET COOKIES

L'insertion de liens hypertextes vers toute partie du site www.rtm.fr est interdite, sauf autorisation préalable et écrite de la RTM.

La navigation sur le site www.rtm.fr est susceptible de provoquer l'installation de cookie(s) sur l'ordinateur de l'utilisateur. Un cookie est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'utilisateur, mais qui enregistre des informations relatives à la navigation d'un ordinateur sur un site. Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur le site, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation.

Le refus d'installation d'un cookie peut entraîner l'impossibilité d'accéder à certains services. L'utilisateur peut toutefois configurer son ordinateur de la manière suivante, pour refuser l'installation des cookies : Sous Internet Explorer : onglet outil / options internet. Cliquez sur Confidentialité et choisissez Bloquer tous les cookies. Validez sur Ok.